les AVENIERES VEYRINS THUELLIN

Vie Citoyenne

Journal d'Information Municipale

A la rencontre des habitants

N° 16 Juillet 2019

Redynamisation du centre-ville
C'est parti ...

> Commerce Local p3

> Avancée des projets p5

> Vie sociale p18

> Loisirs, et Vie Culturelle p 20

> Vie Citoyenne et Développement Durable p23

> Vie quotidienne p29

> Le Mot du Maire

Chères Aveyrlinoises, Chers Aveyrlinois,

Les six prochains mois seront marqués par la réalisation de nombreux travaux sur nos espaces publics.

Les plus importants concerneront :

- **La grande rue de Ciers et la place Bacchus**
- **La place de la mairie annexe de Veyrins jusqu'à la salle polyvalente Roger Durand**
- **La création d'un cheminement doux route de Curtille**
- **La création au Champ de Mars de deux quais pour les bus.**

Je suis conscient que tous ces travaux génèreront des nuisances et auront des conséquences sur les conditions de circulation et d'accès à certains commerces et propriétés privées.

D'avance, je vous remercie pour votre compréhension et pour votre patience. Tous ces travaux répondent soit à un objectif d'amélioration de la sécurité soit à la mise en œuvre de notre politique de redynamisation du centre-ville des Avenières ou à la création d'un espace de centralité à Veyrins.

Notre volonté politique de redynamiser le commerce local s'est concrétisée lors du dernier conseil municipal. En effet, vos conseillers municipaux ont adopté à l'unanimité la mise en œuvre de trois dispositifs permettant aux commerçants de notre commune de développer leur entreprise.

Vous trouverez dans les pages qui suivent le détail de ces dispositifs, ainsi que la présentation de nombreux autres projets dont l'aménagement du parc du Jalérieu.

Je vous souhaite d'agréables vacances et un bel été qui a magnifiquement débuté par la fête de la musique à Thuellin.

Bien cordialement, Le Maire
Daniel Michoud

> Commerce Local

> Redynamisation Du Centre-Ville

Une politique communale volontariste pour permettre le maintien et le développement des commerces

Le programme politique de la majorité élue aux Avenières en 2014 prévoyait la modernisation du centre-ville, le soutien et l'accompagnement du commerce local.

Avec la charte de la commune nouvelle, les élus se sont engagés à poursuivre ce projet. Le soutien au commerce local concerne désormais l'ensemble des commerces de la commune nouvelle. **Il convient tout d'abord de rappeler les différentes actions déjà mises en œuvre pour soutenir le commerce local.**

> des actions mises en place

> La définition d'une stratégie commerciale

Dès l'étude urbaine engagée en 2014, la question du commerce local a été prise en compte par la définition d'une stratégie commerciale qui a été confiée à un bureau d'études spécialisé : « Programmes Urbains ».

> Un dispositif réglementaire dans le PLU

Dans le PLU de la commune déléguée des Avenières approuvé en septembre 2016, un dispositif règlementaire a été prévu pour que les rez-de-chaussée commerciaux identifiés sur le plan de zonage ne changent pas de destination, c'est-à-dire qu'ils ne deviennent pas des logements ou des garages.

> Des acquisitions foncières

La commune a procédé à des acquisitions foncières pour permettre la réouverture de commerces aujourd'hui fermés.

> L'instauration d'un droit de préemption sur les baux commerciaux

Par délibération en date du 6 novembre 2018, le conseil municipal a instauré un droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerces et de baux commerciaux. Ce droit donne à la municipalité une capacité d'anticipation avec la possibilité d'acquérir un bien si le changement d'affectation pressenti n'est pas cohérent avec le projet politique de renforcement de la dynamique locale.

les AVEYRLiZ
#bougemaville

> Une démarche de communication

Pour permettre la redynamisation de l'activité commerciale des Avenières Veyrins-Thuellin, la commune a mis en œuvre une démarche de communication.

Elle a pour objectif :
De mobiliser tous les acteurs (habitants, commerçants, élus...) autour d'un projet commun,
D'informer régulièrement sur l'avancée du projet,
D'attirer de nouveaux porteurs de projets susceptibles de s'installer sur la commune.

Cette démarche de communication s'est notamment traduite par la création d'une identité visuelle avec un logo **« Les Aveyrliz » #bougemaville.** Elle accompagne désormais l'ensemble des communications : Annonces de travaux, promotion du commerce local, opérations commerçantes...

Aujourd'hui la municipalité a décidé d'aller encore plus loin pour soutenir les commerçants.

> Commerce Local

> Redynamisation Du Centre-Ville

> 3 dispositifs d'accompagnement

Lors de la séance du 4 juin 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en œuvre de trois dispositifs pour un accompagnement personnalisé de l'ensemble des commerçants de la commune.

1 > Une action de prévention des difficultés face aux travaux

La réalisation des travaux de la grande rue de Ciers, de la place Bacchus et de la place de la mairie annexe de Veyrins est potentiellement impactante pour les commerçants.
L'objectif de ce dispositif est de repérer, identifier et accompagner collectivement et individuellement les commerçants dans la prévention des difficultés.
Cette action est confiée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

2 > Une démarche qualité

Cette action vise à structurer et à valoriser l'offre commerciale. La commune travaille sur ce dispositif en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Cette dernière proposera aux commerçants qui souhaitent s'engager dans cette demande un accompagnement personnalisé.

3 > Une aide à l'investissement

L'objectif est d'aider, par une subvention d'investissement, les commerces à s'installer ou se développer dans un point de vente. L'aide financière est apportée par la commune et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
La commune a confié, contre rémunération, une mission à la CMA et à la CCI pour accompagner les commerçants désireux de réaliser des travaux. Cet accompagnement comprend un diagnostic avant travaux, une aide au montage du dossier de demande d'aides directes à l'investissement et une aide à la recherche de financement.

Signature de la convention par messieurs les Présidents de la CMA et la CCI et de M. le Maire.

Toutes ces actions se sont traduites par la signature de deux conventions :
- Une tripartite entre la CMA, la CCI et la commune.
- Une entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la commune.
Pour mettre en œuvre ces trois dispositifs, la somme de 25 000 euros a été inscrite au budget 2019.

Petit déjeuner « experts », le jeudi 20 juin 2019

La mise en œuvre du dispositif **prévention des difficultés** a débuté par **un petit déjeuner « experts » le 20 juin de 7h30 à 9h00.**

La ***Chambre de Commerce et d'Industrie*** (CCI), la ***Chambre des Métiers et de l'Artisanat*** (CMA) et la ***Sécurité Sociale des Indépendants*** (SSI) ont animé cette rencontre à laquelle était convié l'ensemble des acteurs économiques de la commune.

Au programme de cette réunion :

- **Savoir faire son propre diagnostic,**
- **Appréhender les premières mesures à mettre en place,**
- **Solliciter les différents organismes en fonction de sa situation,**
- **Connaître les mesures d'accompagnement de la SSI.**

> L'Avancée des projets

> Aménagement du centre-ville des Avenières

Les travaux d'aménagement de la grande rue de Ciers et de la place Bacchus vont commencer.

L'étude urbaine conduite pour définir l'aménagement du centre-ville a abouti à la définition de quatre fiches action :

- La place Bacchus,
- La grande rue de Ciers,
- La place de l'Église et du 11 novembre,
- La place de la Liberté.

Les projets visent à aménager les espaces publics et dynamiser le commerce local.

Après une phase de préparation et de concertation, les projets d'aménagement de la grande rue de Ciers et de la place Bacchus vont entrer dans la phase opérationnelle.

Suite à consultation, les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises suivantes :

- ***Lot 1 :*** Voirie et réseaux : groupement Favier / Sols Alpes / Perriol / Louis Val
- ***Lot 2 :*** Espaces verts : Entreprise Genevray

La réunion de lancement des travaux avec les entreprises et la maîtrise d'œuvre a eu lieu le lundi 3 juin en mairie. Au cours de cette rencontre le planning et les différentes phases de travaux ont été définis. Le chantier débutera le 26 août et durera 8 mois incluant une période d'arrêt du 6 décembre au 2 janvier 2020 à la demande de Monsieur le Maire pour ne pas pénaliser les commerçants avant les fêtes de fin d'année propices aux achats. L'objectif est de terminer la grande rue de Ciers avant le 8 décembre 2019.

Monsieur le Maire, accompagné de la maîtrise d'œuvre et des entreprises, a invité les commerçants à deux réunions de présentation du chantier le 25 juin à 15h00 et à 19h30.

La commune et les entreprises mettent tout en œuvre pour que les travaux soient le moins impactant possible pour l'activité des commerces et la vie des riverains.

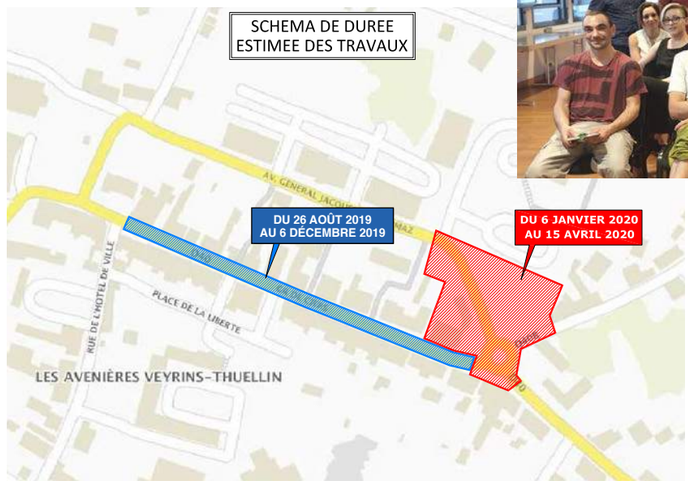

> Commerce Local

> Redynamisation Du Centre-Ville

La circulation sera modifiée pendant la durée des travaux.

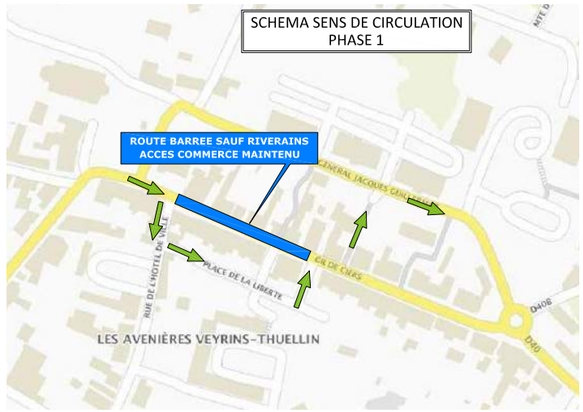

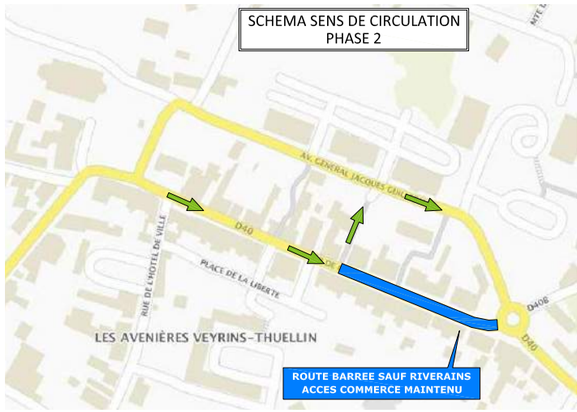

Rencontre citoyenne du 17 juin
> Espace de centralité de Veyrins

> L'Avancée des projets

> Aménagement de l'espace de centralité de Veyrins

La place de la mairie annexe de Veyrins-Thuellin est stratégique. Elle regroupe un grand nombre d'équipements publics : mairie, bibliothèque, foyer .... Ecoles et commerces sont situés à proximité.

L'aménagement de cet espace de centralité a pour objectif de créer un lieu de vie et de rencontre au cœur du village pour l'ensemble des habitants de la commune.

Le parvis de la mairie annexe présentera des espaces diversifiés revêtus en matériaux différenciés (bétons, pavés, ...) ; il s'agit d'un lieu propice à la rencontre.

Le préau sera démoli et reconstruit afin de s'ouvrir sur l'espace de la plaine de jeux.

La plaine de jeux sera un lieu convivial où petits et grands pourront se retrouver. Une aire de jeux sera spécialement dédiée aux enfants de 2 à 10 ans.

La salle Roger Durand sera mise en scène par des plantations et un parvis traversant. Un effet chicane interrompra la continuité visuelle de la rue et incitera les automobilistes à ralentir.

D'un point de vue fonctionnel, une réhabilitation des réseaux souterrains est nécessaire. Le projet intègrera la vidéoprotection et l'éclairage public.

Plan masse

> Les résultats attendus sont le développement :

- **Du lien social** grâce à de nouveaux espaces,
- Des déplacements en **mode doux** au cœur du village,
- **Des commerces,**
- La **limitation des nuisances.**

> Les enjeux retenus sont les suivants :

- Conférer **un parvis** à la mairie annexe de Veyrins-Thuellin,
- **Identifier** la place de la mairie comme point singulier de la traversée du bourg par la RD 1075,
- Organiser un parvis **sécurisé** devant la salle polyvalente,
- Introduire une trame verte et une diversité des espaces pour **enrichir les lieux** tout en restant en cohérence avec l'échelle villageoise,
- **Valoriser** l'ancienne cour de l'école intégrant un nouveau préau.

> Aménagement de sécurité
Route de Curtille

La route de Curtille présente actuellement un risque pour la sécurité des usagers, notamment des enfants qui se rendent à l'école. En outre, le carrefour route de Curtille/RD 40e route de Chartreuse est dangereux.

Ce constat est largement partagé par les riverains et les parents d'élèves qui ont interpellés la mairie à plusieurs reprises.

Ainsi, dès la fin de l'année 2017, la municipalité a commandé une étude de faisabilité pour la création d'une liaison piétonne entre la route de chartreuse (RD40e) et l'école de Curtille afin de permettre la sécurisation des déplacements doux sur cette portion de route et du carrefour.

La largeur de la route de Curtille dans sa partie basse ne permet pas la création d'un dégagement suffisant pour maintenir deux voies de circulation et un cheminement doux.

C'est pourquoi, après études, il a été décidé de mettre en place dans la partie basse de la route de Curtille, secteur le plus étroit, **une voie centrale banalisée** (parfois appelée Chaucidou dans certains pays). Ce type d'aménagement est originaire de Suisse et se développe dans toute l'Europe sur les chaussées étroites. Le conseil départemental de l'Isère teste actuellement ce type d'aménagement (une expérience est actuellement menée au Pont de Briord).

Le principe de cette voie banalisée est de matérialiser une voie centrale ainsi que des accotements multifonctionnels de couleurs différentes. Ces derniers seront rouges sur la route de Curtille. Les véhicules circulent au centre de la chaussée et se rabattent avec prudence sur l'accotement pour croiser un autre véhicule. Les cycles et les piétons qui circulent sur les bandes multifonctionnelles sont prioritaires.

Le projet de l'aménagement de la route de Curtille sera réalisé en trois tranches :

- **Tranche n°1 en 2019 :** aménagement de la route de curtille
- **Tranche n°2 en 2020 :** aménagement du carrefour entre la route de Curtille et la RD 40e
- **Tranche n°3 :** aménagement du parking et de l'entrée de l'école de Curtille

Ce projet a été présenté lors d'une rencontre citoyenne à Curtille le 16 avril 2019. Suite aux échanges, il a été décidé de poursuivre la réflexion sur l'ensemble de la route de Curtille et de la côte Vernay afin de pouvoir réaliser un aménagement simple en vue de sécuriser notamment le déplacement jusqu'au collège.

La tranche n°1 qui sera programmée en 2019, comprendra :

> La mise en place d'un plateau surélevé en bas de la Route de Curtille. Cet aménagement a été prévu pour s'intégrer dans le futur aménagement du carrefour.

> La mise en place d'une voie centrale banalisée sur 160 ml à la suite de ce plateau.

> La confection sur 200 ml environ d'une voie à double sens de 5.00 m de largeur encadré par des bandes cyclables de 80 cm de largeur. Un trottoir d'une largeur minimum de 1.40 m sera réalisé sur le côté nord de la rue.

> Au sommet de la Rue de Curtille, aux abords de l'école, il sera réalisé une écluse double afin de faire ralentir les véhicules.

La Route de Curtille sera mise en zone 30 dans l'ensemble de sa section en agglomération entre la route départementale 40e et la portion déjà aménagée en zone 30.

Rencontre citoyenne du 16 avril
> Cheminement doux de Curtille

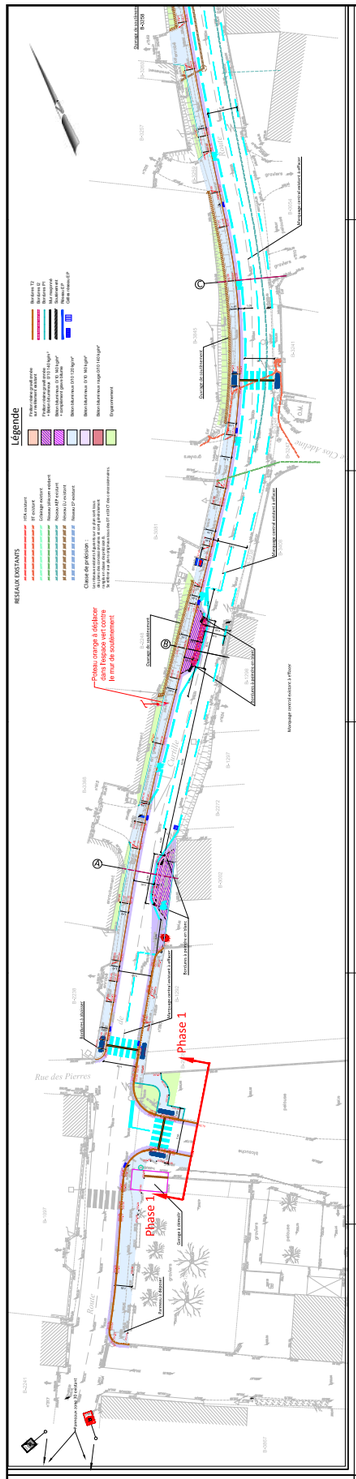

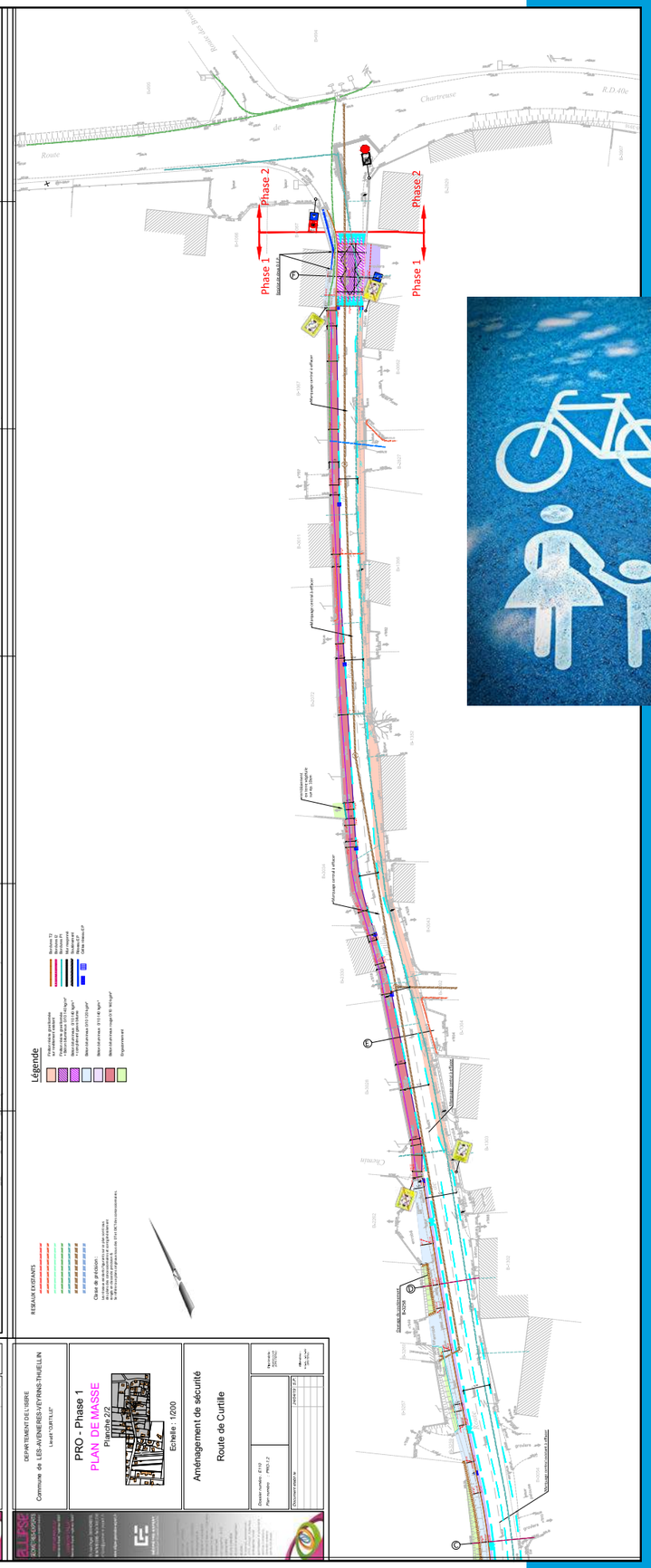

> Aménagement du parc du Jalérieu

Le parc du Jalérieu, situé à un kilomètre du cœur de bourg, est un parc urbain. Il correspond à une parcelle rectangulaire de 3.6 hectares, engazonnée et arborée.

L'aménagement concernera la partie ouest de cet espace dont la surface est de 13 500 m² environ.

L'objectif de ce projet est de repenser et de restructurer cet espace afin de créer un lieu convivial et agréable qui permette aux habitants de se retrouver. Il proposera des équipements et des aménagements adaptés à tous les âges.

Organisés autour de l'orangerie et sa cour pavée, ces espaces accueilleront :

- Les enfants de moins de 3 ans autour d'une aire de jeux sur un sol souple très coloré. Elle comprendra une cabane sur pilotis permettant de glisser, grimper et escalader, une marelle, deux figurines en bois sur ressort et une chenille en bois à usage de balançoire horizontale.

- Les plus grands qui bénéficieront eux d'une grande structure en robinier avec toboggan, jeu de cordage et balançoire nid d'oiseaux le tout sur un sol amortissant en copeaux.

- Les adolescents et adultes sous une pergola ombragée adossée à l'orangerie avec une fontaine à boire et des bancs pour un moment de détente et de retrouvailles.

- Les amateurs de fruits qui se régaleront dans un verger de 17 arbres fruitiers de variétés anciennes et régionales. Des ateliers de taille seront proposés par l'association de jardinage « Les mains vertes ».

- Les promeneurs à l'occasion des belles journées ensoleillées pour une balade champêtre serpentant entre les arbres majestueux.

- La faune sauvage qui y trouvera un refuge idéal grâce à des haies variées et la grande prairie fauchée 2 à 3 fois l'an favorisant ainsi les ressources pour les insectes, les petits mammifères et les oiseaux.

- Les plus sportifs pour lesquels les grandes pelouses tondues sur la partie Est du parc seront préservées pour les jeux de ballons.

- Enfin des manifestations qui pourront s'organiser au droit de l'emplacement de l'ancien château désormais placette gravillonnée et le long des allées en stabilisé.

L'accès au parc a déjà été aménagé avec une aire de stationnement et des trottoirs avec barrière pivotante sélective empêchant l'accès aux deux roues motorisées. Le site sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Des bancs confortables inviteront au repos. Des WC publics neufs seront installés simultanément aux travaux du parc, ainsi qu'un point de tri des déchets à l'entrée.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à l'entreprise Osmose.

La commission citoyenneté et développement durable a participé à la définition des aménagements proposés.

Une première phase sera réalisée à l'automne. Une deuxième tranche correspondant à un parcours de santé sera réalisée en 2020.

La consultation des entreprises est actuellement en cours. Le début des travaux est programmé pour le mois de septembre 2019.

Les jeux actuels du parc ont été démontés car ils n'étaient plus conformes à la réglementation en vigueur et pouvaient présenter un danger pour les enfants.

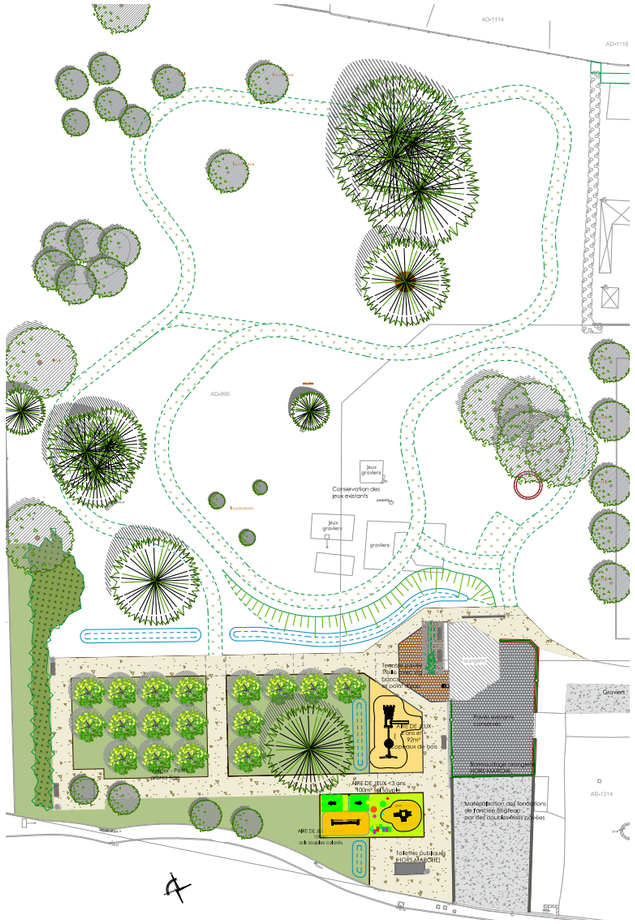

> Aménagement du square de l'hôtel de ville

Le square de l'hôtel de ville sera embelli grâce à une rénovation de l'aménagement paysager et la mise en place de jeux pour enfants de 2 à 8 ans.

La composition générale est conservée.

Le changement viendra des parterres partiellement ou totalement rehaussés grâce à des soutènements bois et plantés d'un mélange de vivaces, de rosiers buissonnants et de graminées.

Des jeux pour les enfants seront installés.

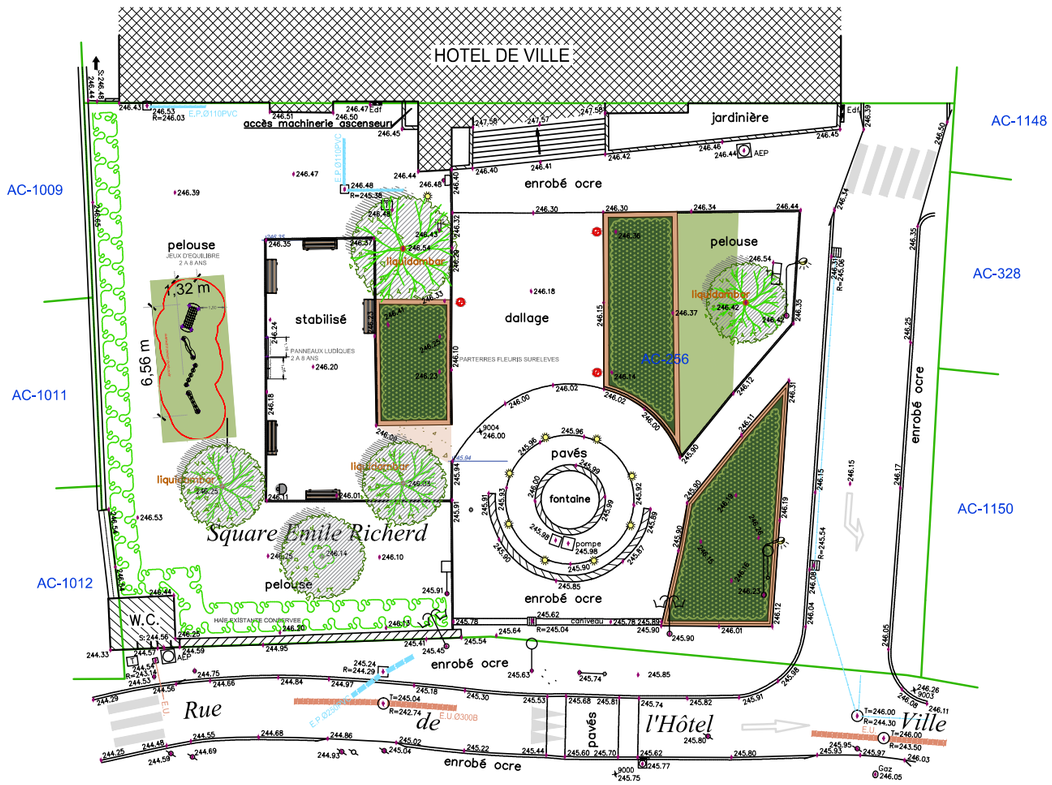

Aménagement de la plage de la piscine

Les travaux ont consisté en la suppression de la partie enherbée de la piscine situé côté tennis à cause de la difficulté d'entretien de cet espace.
L'espace a été décaissé de 30-40 cm avant de remettre en place du gravier tout-venant. Des attentes de réseaux électrique et d'eau potable ont été effectuées en prévision d'une installation future de jeux d'eau.
Des mâts ont été mis en place afin de pouvoir accueillir deux grandes voiles d'ombrage. Cet aménagement permettra d'apporter un peu d'ombre au niveau de cette nouvelle plage.
Un dallage en béton micro désactivé (similaire à la plage existante) a été réalisé afin d'assurer une bonne propreté de la plage.
Le muret périphérique a été nettoyé, repris au mortier et repeint du côté de ce nouvel espace.

Consultation pour la fourniture et la pose de deux sanitaires publics autonettoyants.

Dans la continuité des travaux réalisés au stade, la commune a choisi de poursuivre le déploiement de sanitaires publics autonettoyants sur son territoire. Une consultation a été lancée fin mai pour la fourniture et la mise en place de deux sanitaires. Le premier sera situé au niveau du parking du nouveau bâtiment Bacchus. Un espace a été défini et les réseaux ont été mis en attente en vue de cette installation. Le second viendra remplacer les WC existants du parc du Jalérieu.
Afin de ne pas limiter les offres, la consultation porte sur des sanitaires préfabriqués monobloc en béton, en parement bardage métallique ou en parement bois. Le choix définitif sera fait lors de l'attribution du marché.
Ces travaux devraient débuter cet été pour la partie travaux préparatoires et la pose de sanitaires devrait intervenir en fin d'année.

Impasse des Zoutins

Afin de prévoir les aménagements publics futurs, la commune a prévu dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des emplacements réservés.

Un emplacement réservé est un emplacement déterminé par le PLU, destiné à une fonction d'intérêt public et provisoirement soumis à un statut spécial dans l'attente de sa destination future. Il s'agit d'une sorte d'option que prend l'administration sur un terrain qu'elle envisage d'acquérir dans un but d'intérêt général.

Le PLU de la commune déléguée des Avenières a prévu deux emplacements réservés (n°2 et N°3) impasse des Zoutins pour la création d'une liaison piétonne et routière dans la perspective de l'urbanisation future des terrains situés au fond de cette impasse et actuellement classés en zone d'aménagement futur (2AU) du PLU.

Suite à la sollicitation des propriétaires, le conseil municipal lors de sa séance du 13 avril 2017 a décidé d'acquérir la partie de l'emplacement réservé n°2 destiné à la création de cette liaison.

Le propriétaire de l'emplacement réservé n°3 a également sollicité la commune pour lui céder son tènement.

Dans la perspective de l'aménagement de cette liaison, une étude de faisabilité a été réalisée afin de déterminer les besoins d'emprise nécessaire pour l'aménagement futur de cette voie. Une emprise de 10 mètres a été arrêtée afin de pouvoir envisager l'aménagement d'un cheminement doux, de places de stationnement et de la voie de circulation. Un enrochement en lieu et place du talus existant sur l'emplacement réservé n° 3 est nécessaire. Il sera réalisé au cours du troisième trimestre 2019.

Aménagement de deux quais de bus au champs de Mars

Afin d'assurer la sécurité des usagers des transports en commun, l'aménagement de l'arrêt de bus du champ de mars a été retenu lors de la programmation budgétaire pour l'année 2019.
Les travaux consisteront en la création de deux quais bus aux normes PMR et d'abris bus de type « casquette ». Une liaison piétonne sera réalisée entre l'école de Ciers et les arrêts bus. L'arrêt dans le sens Veyrins-Ciers nécessite la suppression d'une dizaine de place de stationnement le long de la Rue du Maitre. Le choix de cet emplacement, après études de nombreuses variantes, a été fait de manière à limiter les nuisances pour les riverains et les usagers de la place du champ de Mars. L'aménagement retenu a été validé par les services des transports du département.
Ces travaux sont réalisés cet été.

Reprise de la « terrasse » du boulodrome Roger AUDI à Thuellin.

L'espace situé au-dessus des jeux de boules était en sable. Les eaux pluviales n'étant pas traitées, le sable était emporté sur les espaces de jeux lors des pluies.
Pour remédier à cette situation, des travaux ont été réalisés.
Ils ont consisté :

- A la création d'un branchement d'eaux usées afin de pouvoir raccorder l'évier et un autre éventuel point d'eau aux égouts.
- A la mise en place de deux grilles afin de traiter les eaux pluviales de cet espace. Le sable de cette terrasse a été remplacé par de l'enrobé.

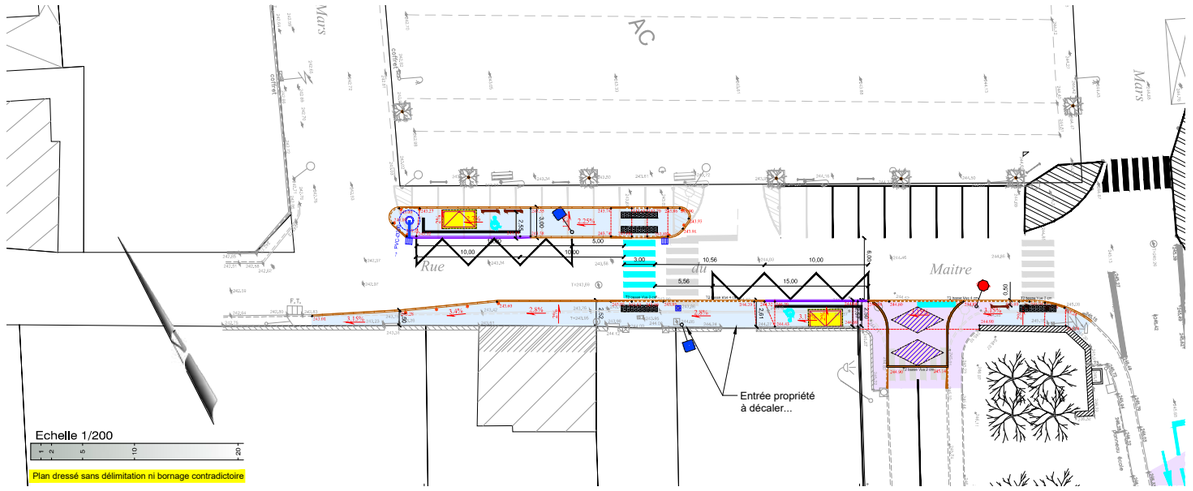

Quais de bus > place Bacchus

Aménagement du Chemin des Eglantiers.

L'urbanisation progressive des parcelles limitrophes au chemin des églantiers rend nécessaire l'aménagement de cette voie. La rue est actuellement en vieux bicouche voire par endroit en gravier. L'absence de collecte des eaux pluviales et le revêtement quasi inexistant rend la chaussée très déformée et peu praticable.

Cette opération a été retenue dans le programme de voirie 2019.

L'aménagement comprend :

- Le déplacement du coffret électrique. Ces travaux ont été réalisés en février 2019.

- L'enfouissement du réseau électrique et télécom en traversée de route départementale afin de permettre la dépose de l'important poteau béton armé. Ces travaux sont programmés en septembre.

- La création d'un réseau de collecte d'eaux pluviales.

- La mise en place d'un fourreau d'éclairage (l'éclairage de la rue n'est pas prévu pour le moment) afin de ne pas avoir à réintervenir si la commune souhaite éclairer la rue.

- La mise en place d'un caniveau de collecte des eaux pluviales servant également de matérialisation d'un espace dédié au cheminement piétonnier et doux.

- La confection d'un revêtement en enrobé sur l'ensemble de la rue et du cheminement.

Les travaux d'eaux pluviales et de voiries seront réalisés à partir d'octobre à la suite de l'enfouissement des réseaux électrique et télécom.

Aménagements

La mise en sécurité de la cuisine du boulodrome des Avenières

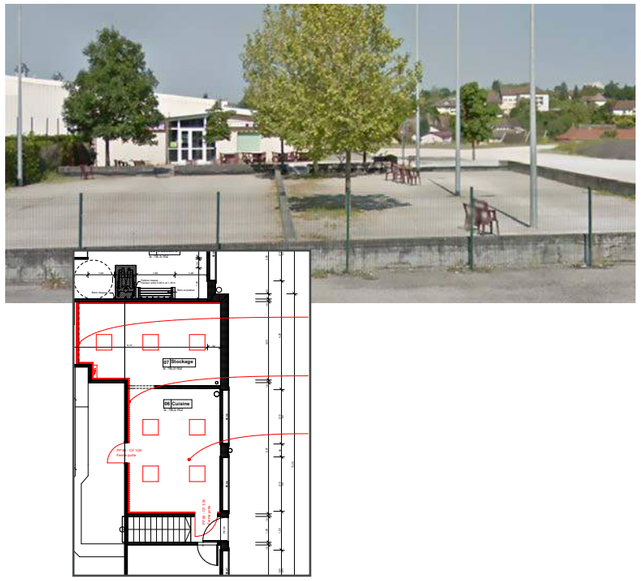

Ces travaux ont pour objectif de garantir la sécurité incendie telle qu'elle est définie dans la réglementation relative aux Etablissements Recevant du Public (ERP). Ils sont demandés par la commission de sécurité pour assurer la poursuite de l'activité.

Ce projet permettra au boulodrome de disposer d'une cuisine aux normes et d'utiliser du matériel de cuisson adapté à la restauration. L'espace sera également redéfini pour être plus fonctionnel.

Les travaux consistent :

- Au doublage des cloisons,
- A la création d'un plafond coupe-feu,
- A la pose de portes coupe-feu.

Ils sont réalisés cet été.

La mise en sécurité du foyer de Thuellin

Le bâtiment de Thuellin dont les locaux sont utilisés par plusieurs associations (Batterie fanfare, maison des pratiques musicales, comité des fêtes) va être l'objet de travaux de mise en conformité suite au passage de la commission départementale de sécurité.

Ce bâtiment va être transformé en deux Etablissements recevant du Public (ERP) distincts afin de répondre à la réglementation de lutte contre les incendies :

- D'un côté la salle polyvalente et son RDC dédié à la batterie fanfare pour les répétitions et au comité des fêtes pour le stockage de matériel
- De l'autre, une salle d'enseignement musical avec un RDC servant essentiellement de locaux de stockage et d'abri pour la chaudière.

Les travaux vont consister principalement en :

- La séparation des espaces (condamnation des accès intérieurs menant d'un ERP à l'autre),
- Isolation coupe-feu des murs et des plafonds entre les différents espaces selon les destinations.

Le début des travaux est programmé en septembre. Ils se termineront début 2020.

Nos entreprises : Hexcel

Hexcel Corporation est l'un des leaders mondiaux de la fabrication de matériaux composites hautes performances.

Hexcel développe, fabrique et commercialise des matériaux de structure légers à hautes performances (fibres de carbone, renforts, préimprégnés, et autres systèmes matriciels renforcés en fibres, nids d'abeilles, adhésifs, et structures composites).

L'usine HEXCEL est présente aux Avenières depuis 1939. À l'origine, le site fut mis en place par le tisserand de soie Genin & Cie pour tresser des tissus techniques pour les montgolfières et les parachutes.

Il y a actuellement deux unités de production de tissus sur le site : une dédiée aux tissus de verre construite au début des années 1980, et un complexe plus récent ouvert en 2003, dédié aux renforts tissés de carbone. Hexcel Les Avenières est un pôle européen d'excellence pour les tissus en fibre de carbone, avec plusieurs hautes technologies dont les renforts multiaxiaux et maintenant la plus grande usine de tissage au monde avec ses extensions de lignes.

Les tissus fabriqués aux Avenières sont transformés en pré-imprégnés ou utilisés pour d'autres technologies de fabrication de composite, dont les applications finales incluent les marchés de l'aéronautique et de la défense, ainsi que les industries de l'automobile, de l'éolien, de la marine, et du sport loisir.

Les Sociétés Hexcel et Arkema ont annoncé l'ouverture d'un laboratoire commun de recherche et développement aux Avenières pour fin 2019.

Cette annonce fait suite à celle de mars 2018 dans laquelle les deux sociétés faisaient part de la formation d'une alliance stratégique en vue du développement des composites thermoplastiques pour le secteur aéronautique, associant l'expertise d'Hexcel dans les fibres de carbone et celle d'Arkema dans le PEKK (polymère thermoplastique semi-cristallin).

La création de ce laboratoire a pour objectif de développer des préimprégnés unidirectionnels carbone-thermoplastiques pour la fabrication de pièces de structures primaires pour les futures générations d'avions. Ces solutions permettront d'offrir des technologies compétitives pour les besoins d'allégement et d'accélération des cadences de production dans les secteurs de l'aéronautique et de la défense.

Grâce à la collaboration étroite entre Hexcel et Arkema, une première ligne pilote industrielle rejoindra très prochainement ce nouveau laboratoire.

Il viendra renforcer le Centre Recherche et Développement nouvellement construit aux Avenières (cf. photo), en apportant de nouveaux processus et technologies de transition et en créant un Centre d'excellence complet pour les technologies composites en fibres de carbone tissées et polymérisées

> Nos entreprises : Walibi

Pour sa 40ème saison, Walibi fait le plein de surprises pour un été 100% WAAA !!

Cette année, Walibi Rhône-Alpes souffle sa 40ème bougie et à cette occasion, plein de nouveautés s'invitent au parc pour le plus grand plaisir des visiteurs. En plus de l'ouverture du fameux infinity coaster, **Mystic**, l'Aqualibi sera au rendez-vous pour rafraîchir les visiteurs durant les chaudes journées et des nocturnes prolongeront les soirées d'été. Pour faciliter l'accès au parc, des navettes sont de nouveau mises en place pour les visiteurs venant de Lyon et Grenoble. Et pour cette saison anniversaire, pleins d'autres surprises débarquent pour faire le bonheur des petits et grands.

D'ailleurs, dès le 19 juin, le parc ouvre quotidiennement ses portes pour donner toujours plus d'occasions de profiter des 32 attractions et spectacles et ce, jusqu'au 1er septembre.

Mystic, star de cette saison 2019 a ouvert ses portes

Mystic accueille ses premiers passagers ! *Habitée par les esprits vaudou, cette attraction est destinée à ceux qui n'ont pas froid aux yeux : descente à la verticale et 575 mètres de long, les passagers devront se préparer pour le grand frisson !*

Embarquement immédiat sur la page Youtube du parc.

Des nocturnes pour prolonger la fête !

Pour ses 40 ans, Walibi innove et pour la première fois cette année, quatre nocturnes exceptionnelles sont prévues au mois d'août pour permettre aux visiteurs de poursuivre leur journée sur le parc jusqu'à 22h.
Au programme : un « Jazz Band » pour rythmer la soirée, qui sera clôturée par un feu d'artifice au cœur de la zone Festival City.

> Nocturne les 3, 10, 17 et 24 août.
Fermeture du parc à 22h.

> Nos entreprises : Inauguration de cadre à part

Christophe Armada, encadreur créateur, a quitté ses locaux route du Jalérieu pour installer ses ateliers de production et un showroom dans un bâtiment rénové de 420 m², Boucle de Verchère.

> www.armadasavoirfaire.com ou 04 74 33 80 04

> La culture des peupliers

La commune des Avenières Veyrins-Thuellin est propriétaire d'environ 420 hectares, ce qui représente environ 10% de sa superficie totale.

La parcelle du Charnevoz

Parmi ces surfaces, on retrouve :

- **30 hectares de parc, terrains de foot, bâtiments communaux,**
- **110 hectares de terrains agricoles loués aux agriculteurs locaux,**
- **280 hectares de bois dont 75 hectares en peupliers.**

Les peupliers sont situés principalement le long du Rhône.

Chaque année, la commune procède à des coupes puis à des replantations.

En 2019, la commune a planté la parcelle du Charnevoz d'une superficie de 4.60 hectares.

Durant les dix dernières années, les ventes de peupliers ont généré une recette de 283 591 euros. La commune a engagé 174 733 euros de dépenses comprenant les frais de plantation, d'entretien des peupleraies et les frais de gestion de l'Office National des Forêts (ONF).

La culture des peupliers a produit sur 10 ans un gain annuel de 10 886 euros.

> Comice Agricole de St Chef 23, 24, 25 Août

Le repas des aînés de Veyrins-Thuellin

C'est dans une ambiance chaleureuse que la centaine de convives réunie salle Roger Durand a dégusté le repas préparé par Aurore et Christophe Excoffier, le 11 mai 2019.

Dispositif Proxivigie

Dans le cadre du plan canicule, le Centre Communal d'Action Sociale des Avenières Veyrins-Thuellin met en place le dispositif Proxivigie du 1er juin au 31 août 2019. Il est destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule pour les personnes les plus fragiles et/ou isolées.

Si vous êtes concernés, ou si vous connaissez quelqu'un de votre entourage qui est dans cette situation, vous pouvez demander votre/son inscription sur le registre canicule 2019. Vous pouvez effectuer cette démarche en vous rendant à l'accueil de la Mairie de votre commune déléguée de résidence (Les Avenières ou Veyrins-Thuellin), ou en téléphonant au 04 74 33 61 87 pour Les Avenieres ou au 04 74 33 61 27 pour Veyrins-Thuellin.

Le facteur sera ainsi mandaté par le CCAS pour se rendre à votre domicile afin de prendre de vos nouvelles et lancer une alerte en cas de problème. Ce service est entièrement gratuit.

Par ailleurs, vous avez la possibilité d'être accueilli dans une salle rafraîchie à la Résidence autonomie « La Colline aux Oiseaux », 1 place Bacchus aux Avenières. Merci d'avertir à l'avance par téléphone au 04 74 33 67 78.

Le Maire, Président du CCAS, demande aux habitants de bien vouloir être attentifs et vigilants à la situation de leurs voisins, des personnes fragiles de leur entourage et de relayer en Mairie toute information en cas de difficultés.

La mission locale Nord Isère

La Mission Locale Nord Isère est une association financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les regroupements de Communes du Nord Isère.

Présente sur l'ensemble du territoire avec ses 5 sites : Bourgoin-Jallieu, Crémieu, La Tour du Pin, Morestel et Villefontaine et ses permanences sur Chavanoz, Les Abrets, Les Avenières, L'Isle d'Abeau, Montalieu-Vercieu, Morestel, Pont de Beauvoisin et Tignieu-Jameyzieu, elle propose aux jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, peu ou pas qualifiés :

- Un Accueil et un suivi individualisé et personnalisé : un jeune se voit affecter un Conseiller Emploi Formation pour l'ensemble de ses démarches d'Orientation, de Formation et de choix professionnel.
- Un Accompagnement renforcé pour l'accès à l'Emploi et à l'Entreprise : recherche de contrat individualisé, pour tout jeune avec un projet professionnel validé par un Conseiller Relation Entreprise.
- Un Accueil et un suivi sur les questions de vie quotidienne (Logement, Santé, Mobilité, Justice...) avec ses partenaires.

Elle est en charge du dispositif **« Garantie Jeunes »** piloté par l'État, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, vivant dans des conditions de ressources précaires. L'entrée est soumise à conditions et validée par une commission. Le jeune en « Garantie Jeunes » s'engage pour un an et est accompagné vers et dans l'emploi, avec un maximum de périodes en entreprise (stage ou emploi). Il perçoit un soutien financier, sous la forme d'une allocation.

Vie Sportive

Le traditionnel Grand Prix de cyclisme de la ville des Avenieres Veyrins-Thuellin s'est déroulé cette année à Buvin.

Sous la chaleur accablante, les coureurs des écoles de cyclisme ont montré beaucoup de courage et de ténacité tout au long du parcours. Tous les participants ont été récompensés.
L'épreuve senior réunissait 60 participants où le Dijonnais Degrandcourt s'impose en solitaire sur ce difficile circuit. Les épreuves se sont merveilleusement bien déroulées grâce à la mise en place de déviations par les services techniques de la mairie et aux bénévoles qui ont assuré la sécurité tout le long du circuit. Merci à tous, pour votre mobilisation.

Thierry Vial

photos © Didet sylvain

Des bibliothèques en mouvement

Depuis le 21 juin, la saison d'été est lancée dans les bibliothèques du réseau Des Avenières, de Veyrins-Thuellin et de Corbelin.

N'hésitez pas à venir découvrir un choix de livres et de films dans une mise en scène estivale. Bons plans et bonne humeur garantis ! Anne-Laure bibliothécaire multimédia vous propose également la playlist de votre été, une cinquantaine de titres pour rythmer le farniente estival.

Retrouvez le lien sur notre catalogue en ligne à l'adresse http://acv.bibenligne.fr.

Tout l'été les bibliothèques du réseau se relaieront pour vous offrir un service ouvert en continu. Les navettes de retour et de réservation vous permettent toujours d'emprunter et de rendre où vous le souhaitez.

Et cerise sur la glace, du 21 juin au 7 septembre le nombre de prêts est illimité. Profitez-en ! Et si vous avez peur de trop charger les valises, il est également possible d'emprunter des livres numériques. N'hésitez pas à vous renseigner ! Actuellement, 160 titres sont disponibles en téléchargement.

160 titres
sont disponibles en téléchargement.

Nous vous souhaitons à tous un très bel été et n'hésitez pas à passer nous voir !

Les bibliothécaires

Anne Berrod, bibliothécaire sur le site de Veyrins-Thuellin a pris sa retraite fin juin. Après plus de 20 ans d'engagement pour la bibliothèque, d'abord en tant que bénévole puis, depuis 12 ans, en tant que professionnelle, Anne part pour de nouveaux projets.

La Commune la remercie pour les services rendus et lui souhaite une belle et longue retraite.

Une nouvelle bibliothécaire, **Sandra Chenavier,** a rejoint l'équipe. A cette occasion, une nouvelle organisation va peu à peu se mettre en place sur les deux sites de lecture publique.

L'équipe, mobile, assurera les permanences tantôt à Veyrins, tantôt aux Avenières.

La nouvelle équipe réfléchit également à une réorganisation de la bibliothèque de Veyrins-Thuellin et des collections. Les horaires seront également unifiés pour permettre à l'équipe d'assurer les permanences dans de bonnes conditions et permettre une meilleure lisibilité.

Ces nouveaux horaires seront effectifs dès la réouverture d'été (à partir du 7 août à Veyrins et à partir du 21 août aux Avenières).

	Les Avenières (12h)		Veyrins (6h30)	
Mercredi	9h30-12h30	16h00-18h30	-	16h00-18h30
Vendredi	9h30-12h00	16h30-18h00	-	16h30-18h00
Samedi	9h30-12h00		9h30-12h00	

L'action Adap'tennis récompensée

Pour la 4ème année consécutive, l'équipe du Tennis Club Les Avenières accueille des jeunes enfants et adolescents porteurs de handicaps mentaux et psychiques dans le cadre d'une section de tennis adapté.

Cette action **« ADAP'TENNIS - pour vivre le tennis ensemble »** a pour but d'offrir à ce public, un accès au sport, intégré pleinement au sein d'un club de proximité. L'accompagnement de la Fondation de France, initié à travers le dispositif « Tissage d'initiatives » a permis de murir ce qui était une simple idée en un projet, puis une action mise en place depuis l'hiver 2016. Premier soutien privé au milieu associatif d'intérêt général, la Fondation de France, à travers la remise des « Lauriers », met chaque année en lumière les initiatives innovantes qu'elle accompagne dans la durée, que ce soit au niveau départemental, régional ou national.

Ainsi sur le territoire Centre-Est, le jury régional d'experts de la Fondation a distingué pour l'année 2019, parmi 70 projets préalablement sélectionnés, 8 «Lauriers » départementaux, et 2 « Lauriers Régionnaux » parmi lesquels notre action ADAP'TENNIS !

« Offrir l'accès aux activités de notre club, en milieu ouvert, est notre contribution pour faire évoluer le regard sur le handicap, et notamment vis-à-vis des jeunes porteurs de handicaps mentaux ou psychiques, des handicaps restant très méconnus du grand public. »

La cérémonie s'est déroulée Jeudi 6 juin, dans les locaux de l'association SOLEXINE à Grenoble, sous l'égide de la Fondation de France.

Sur la photo de groupe avec de gauche à droite : Yann François (secrétaire du TCLA), Jean Yves Lacombe (Porteur du projet au TCLA), René Lavaysse (Président du Comité Isère de tennis) et Denis Jonckeau (Chef de Service de l'IME des Hauts de St Roch à la tour du Pin, établissement partenaire).

> Sentier EnviRhôna

Cette année le sentier envirhôna fête sa dixieme année de création.

Différentes manifestations seront organisées à cette occasion

27 juillet
SORTIE KAYAK
à partir de 9h au Bouclard

• **Matinée découverte** des iles et des lônes en Kayak (20€)*

• **Pique-nique tiré du sac.**
L'association offrira l'apéro et les boissons

> **Inscriptions** maison de la presse et Chaussures Peronnet !

**(La sortie Kayak a un cout de 30€/personne. L'association prendra en charge 10€/personne,)*

25 août
10 ANS DU SENTIER
à partir de midi

• **12h Pique-nique tiré du sac.**
L'association offre les boissons et le dessert.

• **Balade** sur le sentier à partir de 14h00

• **Jeux** proposés l'après-midi (peinture sur galet, jeu de boules...)

> **Inscriptions** auprès du Bureau d'Information Touristique et de la maison de la presse

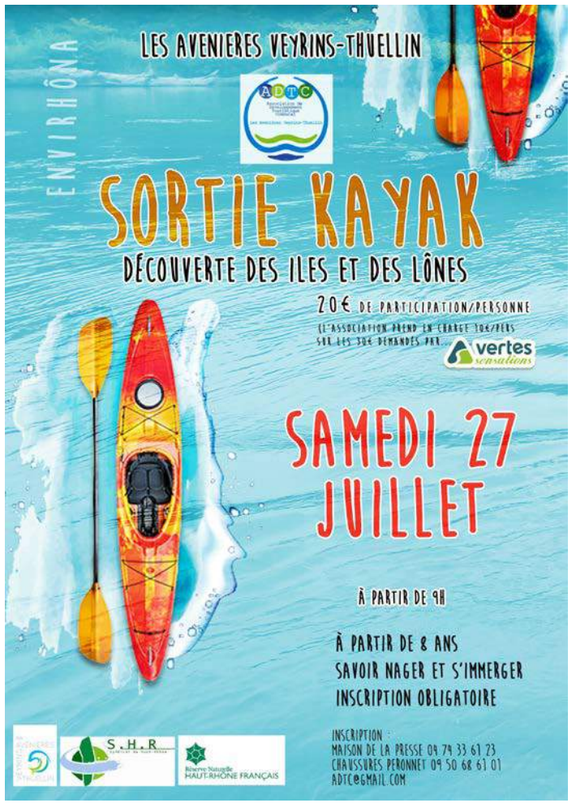

> Insolite

Alors que l'on commémorait le 75e anniversaire du débarquement en Normandie, les bénévoles ont assisté à un sympathique débarquement sur le sentier... !

Très heureux de voir que « leur sentier », attirait autant de jeunes enthousiastes, Bernard Guinet s'est transformé en journaliste pour expliquer leur présence !

« Pacifique découverte pour ce débarquement en juin aux Avenières organisé par le collège TRUFFAUT de l'Isle d'Abeau.

Dans le cadre de leur projet annuel **PICC*** (Pass isérois du collégien citoyen) en partenariat avec le conseil départemental de l'Isère, professeurs d'éducation physique et sportive et élèves organisaient 3 sorties « découverte activité pleine nature ».

Leur choix s'est arrêté sur les ***« Iles du Rhône et Lônes des Avenières »***, au cœur de la réserve nationale naturelle du Haut Rhône.

Cela a mobilisé plus de 100 élèves avec leurs professeurs, 3 cars, une cinquantaine de canoës, deux équipes professionnelles d'accompagnement et leur moniteurs *(Vertes Sensations d'Aiguebelette et Espace Eau Vive de l'Isle de la Serre).*

Entre ciel et eau, tous ont découvert et apprécié, avec immense surprise, faune et flore d'exception dans un décor presque amazonien à quelques lieux de chez eux.

Ils ont d'ailleurs promis d'y revenir. »

Bernard Guinet

**** Qu'est-ce que le Pass isérois du collégien citoyen ?***

C'est un dispositif proposé par le Département de l'Isère aux collèges isérois, en lien avec les projets éducatifs de chaque établissement. Il remplace depuis 2016 ce qu'on appelait autrefois le Contrat éducatif isérois. Il correspond à une mise à disposition de moyens financiers, matériels et humains, pour accompagner des projets où le collégien est acteur. Il vise à développer la conscience citoyenne des élèves.

> La gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée des espaces verts communaux (qualifiée parfois de gestion raisonnée durable, de gestion raisonnable...) répond aux enjeux multiples du développement durable.

Elle permet :

- De favoriser la biodiversité des espaces naturels par la réduction du nombre de tontes,
- De valoriser la diversité des paysages communaux,
- D'optimiser l'entretien de plus de 20 hectares d'espaces verts publics que compte la commune.

La gestion différenciée consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité et la même nature des soins (tonte, désherbage, arrosage).

Cette gestion différenciée va se mettre en place progressivement sur la commune. Elle concerne dans un premier temps la tonte.

On distingue en la matière deux types d'espaces :

- Ceux pour lesquels une tonte hebdomadaire est effectuée
- Ceux pour lesquels une tonte est effectuée deux fois par an. Pour ces espaces, une bande de 1.5 mètre est tondue régulièrement pour ne pas causer de nuisances aux espaces limitrophes.

Le deuxième groupe concerne des espaces éloignés du centre ou des surfaces qui ne sont pas ou peu fréquentés.

Il s'agit notamment du champ à côté de la salle des fêtes de Ciers, de la propriété communale au croisement de la route du Perticoz et de la Route du Bugey, de l'espace vert en pente à l'arrière de l'église de Buvin, de l'espace vert au fond du parking du cimetière de Ciers, de l'espace du parc du Jalérieu situé entre le dépôt des services techniques et le terrain de foot, du terrain situé en face du camping, du champ situé à côté du parking de l'école de Curtille, d'une parcelle communale route de la Corneille.

> Nettoyage citoyen de la commune

Le tout nouveau conseil municipal des enfants, un jeune lycéen Aveyrlinois, pompier volontaire, soutenu par d'autres jeunes ont eu la même idée :

Organiser un nettoyage citoyen de la commune !!!

Ils se sont réunis dans le cadre d'une réunion du conseil municipal des enfants afin de préparer cette matinée de « **Nettoyage Citoyen** ».

Elle a eu lieu le samedi 15 Juin 2019, de 9h00 à 12h00.
Le départ s'est fait des différentes places des Hameaux BUVIN, CURTILLE, CIERS, THUELLIN, VEYRINS.
Une collation a été offerte en fin de matinée.

La commune et les jeunes organisateurs remercient les courageux qui ont parcouru la commune en collectant les déchets jetés par quelques irresponsables.

Chaque participant a bénéficié d'un kit de nettoyage composé d'une paire de gants, d'un sac poubelle, d'une chasuble et de guides sur les déchets.... Et chaque hameau participant au nettoyage a reçu une banderole pour annoncer l'opération localement.

>Le Maire fait le tour des restaurants scolaires

Monsieur le Maire, accompagné d'adjoints et de la responsable du service scolaire, a rendu visite aux enfants dans les quatre restaurants scolaires de la Commune, afin de pouvoir partager un repas avec eux. Ces déjeuners lui ont permis de tester la qualité des repas servis et d'observer le fonctionnement des différents sites.

Monsieur le Maire a été très bien accueilli par les enfants. Ils étaient enchantés de lui expliquer comment se déroulait leur journée d'école et plus particulièrement le temps de cantine.

CIERS

VEYRINS

BUVIN

> RESTAURANTS SCOLAIRES (suite)

CURTILLE

>>> Cérémonie du 18 juin

Commémoration de l'appel du Général de Gaulle

> Guilhaine DELHORME :

Entrée au sein des services communaux et mis à disposition du centre socio-culturel Jean Bedet en 2007, Guilhaine a intégré l'équipe administrative de la commune en mars 2016 en tant qu'assistante du Maire et de la Directrice Générale des Services (DGS). Après 3 ans sur ce poste, elle mute au 1er juin 2019 sur le poste de responsable des affaires sociales. Elle remplace Estelle Bianzani qui a pris les fonctions de secrétaire général à la mairie de Brégnier-Cordon.

> Camille FOURNIE :

Après l 'obtention de son master 2 Administration des collectivités territoriales effectué en alternance à l'université Savoie de Chambéry et à la mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, Camille FOURNIE a occupé le poste de responsable des affaires scolaires.
Au 1er juin 2019, elle a muté pour prendre en charge le poste d'assistante du Maire et de la DGS.

> Des nouvelles colonnes cartons bruns sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin

Pour répondre au nombre important de cartons générés par les ventes par correspondance et éviter des passages parfois inutiles à la déchèterie, des colonnes de tri "cartons bruns" ont été fraîchement installées par le SICTOM sur certains points de la commune :

- **Les Avenières Route de Curtille**
  Parking Ecole
- **Les Avenières Route de Jalérieu**
  Parking du Stade
- **Les Avenières place du Champ de Mars**
  Maison des Associations
- **Veyrins-Thuellin Route du Dauphiné**
  Parking du Stade

Pour le moment il s'agit d'un test d'une durée de 6 mois qui déclenchera ou non un déploiement sur tout le territoire.

La consigne est simple : les cartons bruns uniquement (à plier ou aplatir si nécessaire)

Le fleurissement

Le fleurissement contribue à la création d'un cadre de vie favorable au bien vivre ensemble. Il permet d'embellir notre commune et ainsi de la rendre plus attractive.

Les élus et les techniciens œuvrent chaque année pour améliorer le fleurissement et adopter des techniques en adéquation avec le développement durable.

Quelques changements sont à noter cette année :

- Les anciennes jardinières béton ont été remplacées par des pots colorés.
- Un nouveau terreau permettant de réduire l'arrosage est utilisé.
- En raison des travaux, il n'y a pas de fleurissement grande rue de Ciers et place Bacchus.
- De nouveaux aménagements ont été réalisés au rond-point et place de l'église à VEYRINS.

Nous profitons de cet article pour adresser nos encouragements et nos remerciements aux habitants qui contribuent à l'embellissement de la commune par le fleurissement.

Et Pour finir.... Nous faisons appel au civisme et à la vigilance de tous car de nombreux plants disparaissent des pots et des massifs... Et sur certains sites à plusieurs reprises.... (Ecole de VEYRINS, route des Avenières, champs de mars, route de Jalérieu ...)

Le fleurissement en quelques chiffres

Pour les massifs et jardinières :

2000 plants ont été utilisés. Ce sont notamment des plants de **GERANIEUM, FUCHIA, BEGONIA, COSMOS, PETUNIA, ŒILLET D'INDE, ZINNIA, ...**

Pour les suspensions florales.

55 suspensions florales composées de **643 plants** ont été installées. Elles sont composées de plants de **SAUGE, VERVAINE, SURFINIA, BEGONIA, GERANIEUM, BIDENS, IPOMEE...**

Vous souhaitez clore votre terrain?

Avant tout commencement de travaux, si votre clôture est située en bordure de voie publique, **une demande d'alignement est nécessaire** pour déterminer la limite du domaine public routier au droit de la propriété privée. La demande doit être faite au préalable au service urbanisme de la Mairie.

La constitution des clôtures en limite de voie et en limite de propriété est réglementée par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) – hauteur du mur, constitution de la clôture, etc...

Il est rappelé que les matériaux d'occultation sont interdits.

*Vous pouvez consulter le règlement du PLU des Avenières et le règlement du PLU de Veyrins-Thuellin sur **www.geoportail-urbanisme.gouv.fr***
*ou sur le site de la commune **www.lesavenieres.fr***
ou vous renseigner auprès du service urbanisme.

Cartes Électorales

A l'occasion des dernières élections européennes du 26 mai 2019, de nouvelles cartes d'électeurs ont été distribuées à l'ensemble des électeurs sur le territoire français.

Un nombre conséquent de cartes électorales n'ont pas été distribuées par la Poste et ont été retournées dans les mairies avec la mention « pli non distribuable ». Cela peut s'expliquer par exemple, par un changement d'adresse de l'électeur dans la commune, un déménagement dans une autre commune, une erreur sur le nom de l'électeur ou sur le numéro de rue... Tout changement de ce type doit être signalé en mairie par les intéressés eux-mêmes car la mairie n'a aucun autre moyen d'avoir connaissance de ces modifications.

Pour cette raison, si vous n'avez pas reçu votre carte d'électeur en mai dernier, nous vous invitons à prendre contact dès que possible avec le service Elections en mairie des Avenières Veyrins-Thuellin afin de trouver la raison de la non distribution de votre carte et régulariser votre situation. Dans le cas contraire vous risquez à terme, après procédure contradictoire, d'être radié(e) des listes électorales de la commune.

Les nouveaux arrivants doivent également faire la démarche de venir s'inscrire en mairie car là aussi, il n'y a pas d'inscription automatique.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, 3 possibilités :

- **Venir en mairie** muni de votre pièce d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans) et d'un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois (facture gaz, électricité, téléphone fixe, eau, quittance de loyer non manuscrite, attestation d'assurance du logement...) ou d'un justificatif de contribution aux impôts locaux pour les 2 dernières années.
- **Vous inscrire en ligne** sur le site de ***service-public.fr*** muni des mêmes pièces que ci-dessous après avoir complété le formulaire CERFA à télécharger sur le site.
- **Envoyer votre demande par courrier** à la mairie avec le document CERFA à télécharger sur le site de ***service-public.fr*** accompagné des pièces ci-dessus.

Commémorations du 8 Mai 1945

Les Avenières

Thuellin

Veyrins

AGENDA

Séance du conseil municipal à 20h,
- lundi 23 septembre
- mardi 5 novembre
- mardi 3 décembre

Séance du conseil communautaire
à Crémieu, Maison du Haut Rhône Dauphinois, à 18h
- mardi 24 septembre
- mardi 22 octobre
- mardi 19 novembre
- mardi 17 décembre

Forum des associations
salle Roger Durand, à Veyrins
- 14 septembre

Repas des aînés des Avenières
- dimanche 13 octobre

Accueil des nouveaux arrivants
à 11h, à Veyrins
- samedi 19 octobre

Fête de la musique
édition 2019 à Thuellin

Commune Les Avenières Veyrins-Thuellin

Contact MAIRIES

Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin

1, Square Emile Richerd
BP 30028
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Tél : 04 74 33 61 87
Fax : 04 74 33 79 41

mairie@lesavenieres.fr
→ **www.lesavenieres.fr**

Accueil ouvert :
Du lundi au jeudi : **9h - 12h et 13h30 - 17h30**
Vendredi et Samedi : **9h - 12h**
Pendant les Vacances scolaires : *Du mardi au jeudi :* **9h - 12h et 14h - 17h30** / *Vendredi et samedi :* **9h - 12h**

Permanences affaires sociales :
Mardi et jeudi : **14h - 17h**
Mercredi : **9h - 12h**
En dehors de ces horaires, sur rendez- vous au 04 74 33 87 06

Permanences urbanisme :
Lundi, mardi et jeudi : **9h - 12h et 14h - 17h30**

Permanences affaires scolaires :
Mardi et jeudi : **14h30 - 17h30**
Mercredi : **9h00 - 12h00**
En dehors de ces horaires, sur rendez-vous au 04 74 33 87 05

Mairie Annexe Veyrins-Thuellin

Mairie Veyrins-Thuellin
2, place François Cointeraux
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
Tél. 04 74 33 61 27
mairie@veyrins-thuellin.fr
→ **www.veyrins-thuellin.fr**

Accueil ouvert :
Mardi : **9h - 12h et 14h - 17h30**
Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : **9h - 12h**
Pendant les vacances scolaires : fermeture le mardi après-midi.

Communication municipale Juillet 2019
Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin
Directeur de publication et Rédaction : M. le Maire, D.Michoud.
Crédits photos : Mairie et les associations.
Création, maquette : ••• www.tria-design.fr
Impression : Imprimerie MAX PERRIN, Les Avenières Veyrins-Thuellin .

Imprimé sur papier 100% recyclé, avec encres végétales - Ne pas jeter sur la voie publique , SVP.